

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 7 mai 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 DAE 15** Subvention (30 000 euros) et convention avec le Syndicat d'Initiative de Montmartre (18e).

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 avril 2018 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement au Syndicat d'Initiative de Montmartre (18<sup>e</sup>) et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement en date du 16 avril 2018

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7<sup>e</sup> Commission ;

Délibère :

Article 1 : Les termes de la convention entre la Ville de Paris et le Syndicat d'Initiative de Montmartre sont approuvés. La Maire de Paris est autorisée à signer cette convention.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 30 000 euros est attribuée au Syndicat d'Initiative de Montmartre 7, rue Drevet à Paris 18<sup>ème</sup> (n° simpa 103941 - n° dossier 2018\_02795).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**